

Rapport ESG Climat 2024 Article 29 Loi Energie-Climat

A	Démarche générale de Tutélaire sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	5
A.1	<i>Présentation résumée</i>	5
A.1.1	Principes directeurs de la Démarche Générale ESG.....	5
A.1.2	Gouvernance de la politique Investissement Responsable.....	8
A.1.3	Structure des actifs financiers de Tutélaire.....	8
A.1.4	Principes de mise en œuvre actuelle de la politique d’investissement	10
A.2	<i>Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.....</i>	11
A.3	<i>Adhésion aux chartes, code, initiatives.....</i>	11
A.3.1	Adéquation avec les Objectifs de l’Accord de Paris et de la Stratégie Nationale Bas Carbone	11
A.3.2	Adhésions aux chartes et initiatives collectives	11
B	Moyens internes déployés par Tutélaire	13
B.1	<i>Moyens techniques</i>	13
B.2	<i>Moyens humains.....</i>	13
B.3	<i>Actions menées en vue du renforcement des capacités internes.....</i>	13
B.3.1	Données, accompagnement et recrutement.....	13
B.3.2	Expertises	14
C	Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Mutuelle Tutélaire	15
C.1	<i>Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance</i>	15
C.2	<i>Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein du règlement interne du Conseil d’Administration.....</i>	15
C.3	<i>Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération.....</i>	16
D	Stratégie d’engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et mise en œuvre	17
D.1	<i>Politique de vote et d’engagement vis-à-vis des parties prenantes.....</i>	17
D.2	<i>Bilan de la politique d’engagement</i>	17
D.2.1	Engagement sociétal de Tutélaire.....	17
D.2.2	Engagements au niveau des portefeuilles	18
D.3	<i>Décisions prises en matière de désengagement sectoriel.....</i>	18
E	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	19
E.1	<i>Qu’est-ce que la Taxonomie Européenne ?.....</i>	19
E.2	<i>Encours alignés avec la Taxonomie Européenne</i>	19
E.3	<i>Encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles</i>	20
F	Stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris.....	21
F.1	<i>Objectif quantitatif</i>	21
F.2	<i>Méthodologie interne actifs cotés</i>	21
F.2.1	Chaîne de valeur : intégration des émissions Scope 1, 2 et 3	22
F.2.2	Méthodologie d’agrégation au niveau du portefeuille	22
F.2.3	Informations sur l’utilisation d’indices de référence	22
F.2.4	Evaluation des émissions économisées	22
F.2.5	Analyse « Forward looking »	23
F.2.6	Construction de la note finale CIA (Carbone Impact Analysis).....	24
F.2.7	Score d’augmentation de la température implicite	24

<i>F.3</i>	<i>Méthodologie interne actifs immobiliers</i>	<i>24</i>
<i>F.3.1</i>	<i>Emissions absolues actifs immobiliers</i>	<i>24</i>
<i>F.3.2</i>	<i>Emissions évitées ou ajoutées : utilisation du modèle CRREM</i>	<i>25</i>
<i>F.4</i>	<i>Résultats d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris</i>	<i>26</i>
<i>F.4.1</i>	<i>Actifs cotés</i>	<i>26</i>
<i>F.4.2</i>	<i>Actifs immobiliers</i>	<i>27</i>
<i>F.5</i>	<i>Rôle et usage de ces résultats dans la stratégie d’investissement</i>	<i>28</i>
<i>F.6</i>	<i>Changements intervenus dans la stratégie d’investissement</i>	<i>28</i>
<i>F.7</i>	<i>Actions de suivi des résultats et des changements intervenus</i>	<i>28</i>
<i>F.8</i>	<i>Fréquence de l’évaluation</i>	<i>28</i>
G	Stratégie d’alignement avec les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB)	29
<i>G.1</i>	<i>Respect des objectifs de la Convention pour la Diversité biologique (CDB)</i>	<i>29</i>
<i>G.2</i>	<i>Articulation des objectifs CDB avec les principales pressions et impacts définis par l’IPBES</i>	<i>29</i>
<i>G.3</i>	<i>Indicateur d’empreinte biodiversité</i>	<i>30</i>
<i>G.4</i>	<i>Résultats</i>	<i>31</i>
<i>G.4.1</i>	<i>Actifs cotés</i>	<i>31</i>
<i>G.4.2</i>	<i>Actifs immobiliers</i>	<i>32</i>
H	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	34
<i>H.1</i>	<i>Processus d’identification des risques et intégration au cadre conventionnel de gestion des risques</i>	<i>34</i>
<i>H.2</i>	<i>Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés</i>	<i>34</i>
<i>H.2.1</i>	<i>Risque physique climatique actifs cotés</i>	<i>38</i>
<i>H.2.2</i>	<i>Risque physique climatique actifs immobiliers</i>	<i>39</i>
<i>H.2.3</i>	<i>Risque physique biodiversité</i>	<i>41</i>
<i>H.3</i>	<i>Fréquence de revue du cadre de gestion des risques</i>	<i>41</i>
<i>H.4</i>	<i>Plan d’action visant à réduire l’exposition aux principaux risques ESG</i>	<i>41</i>
<i>H.5</i>	<i>Estimation quantitative de l’impact financier de l’exposition aux principaux risques ESG</i>	<i>42</i>
<i>H.6</i>	<i>Evolution des choix méthodologiques</i>	<i>42</i>
I	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l’article 8 et 9 du Règlement SFDR	43
<i>I.1</i>	<i>Produit Article 8 proposé par Tutélaire à ses adhérents</i>	<i>43</i>
<i>I.2</i>	<i>Placements « responsables » selon la définition de Tutélaire</i>	<i>43</i>

Introduction

En devenant mutuelle à mission, Tutélaire a réaffirmé son engagement et sa volonté de faire rayonner sa raison d'être au-delà de son écosystème :

- *Affirmer son **engagement humaniste** pour plus de **justice sociale** en imaginant des solutions solidaires et sincères de lutte contre les inégalités.*
- *Apporter aux enjeux sociétaux majeurs des **réponses innovantes, techniquement maîtrisées, pour tous et accessibles à tous***
- *Contribuer à la transformation vers un monde **plus respectueux de l'humain et de son environnement***

Toutes les parties prenantes, adhérents, conseil d'administration, réseau militant et collaborateurs se sont impliqués dans cette démarche et ont contribué à l'acquisition de mutuelle à mission.

Ce qui a prévalu à la création de Tutélaire en 1907 inspire sa raison d'être aujourd'hui. Désormais, la mutuelle souhaite aller plus loin en affirmant sa place dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS) auquel elle appartient par nature.

Elle définit ainsi sa mission, se fixe des objectifs en cohérence et met tout en œuvre pour les atteindre et intensifier ses actions pour contribuer à la construction d'un monde plus respectueux de l'humain et de son environnement.

Pour un monde plus respectueux de l'environnement, Tutélaire s'engage à favoriser les comportements écoresponsables à tous les niveaux de l'entreprise en limitant l'empreinte écologique de son activité et en privilégiant les actions et projets en faveur de la transition écologique et solidaire.

Mais son souhait est d'aller plus loin, de prendre des engagements sur les moyens qu'elle consacrera à ses ambitions et de rendre compte de ses actions : c'est ensemble que les adhérents, collaborateurs et militants relèveront ce formidable défi.

A Démarche générale de Tutélaire sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1 Présentation résumée

A.1.1 Principes directeurs de la Démarche Générale ESG

A.1.1.1 Tutélaire, entreprise à mission depuis 2020

La Politique investissement responsable de Tutélaire est directement liée aux objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés en tant qu'entreprise à mission.

En formalisant sa **raison d'être** et en l'inscrivant dans ses statuts, Tutélaire affiche clairement sa volonté de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa stratégie et dans ses activités au quotidien.

Les objectifs statutaires de Tutélaire sont ainsi :

- **Objectifs sociaux** : pour un monde plus respectueux de l'humain, Tutélaire s'engage à mobiliser ses ressources et ses forces vives au service de l'amélioration des conditions de vie des plus fragiles et d'une meilleure protection sociale pour tous.
- **Objectifs environnementaux** : pour un monde plus respectueux de l'environnement, Tutélaire s'engage à favoriser les comportements écoresponsables à tous les niveaux de l'entreprise en limitant l'empreinte écologique de son activité et en privilégiant les actions et projets en faveur de la transition écologique et solidaire.

Raison d'être de Tutélaire

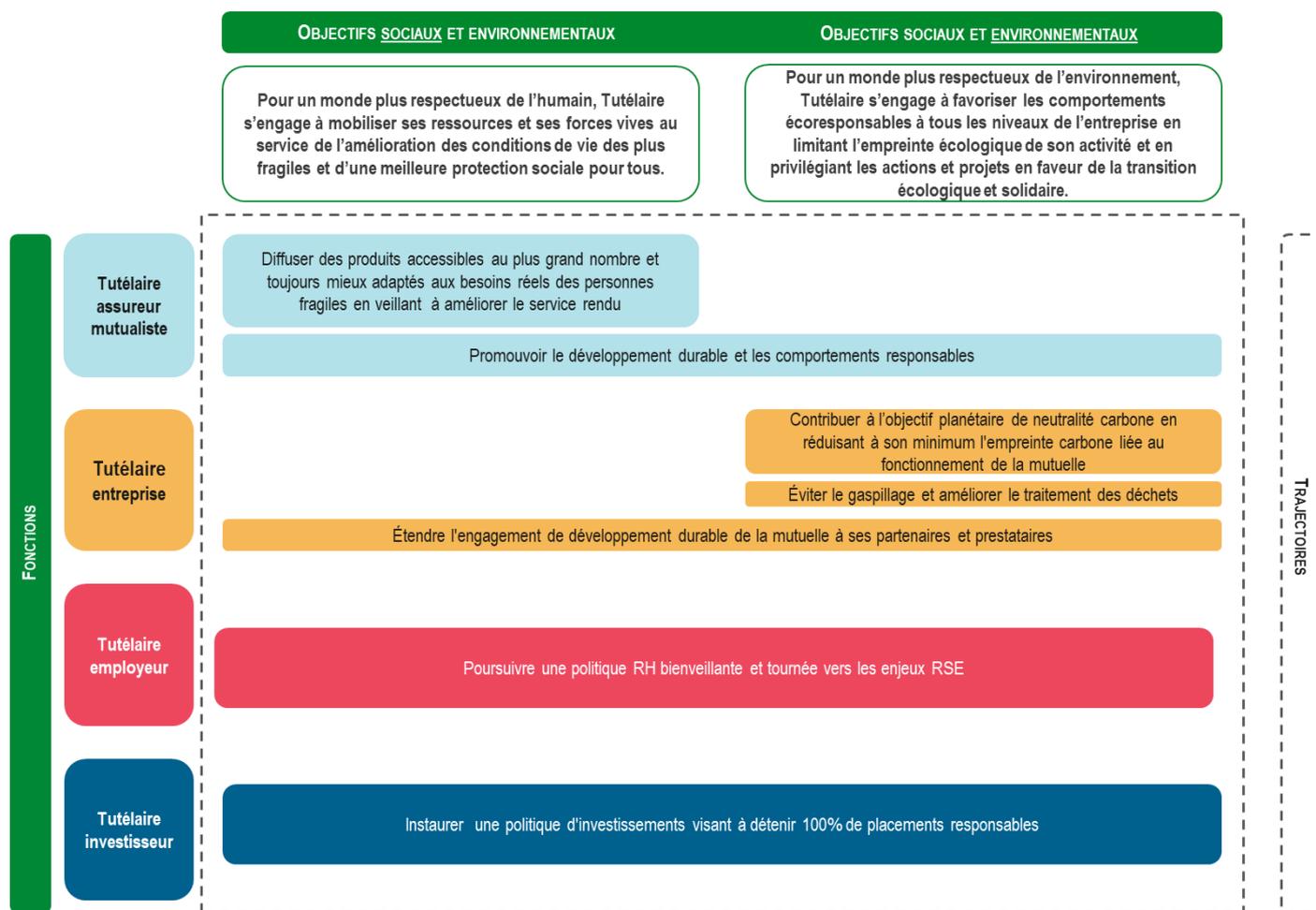
*Affirmer son **engagement humaniste** pour plus de **justice sociale** en imaginant des solutions solidaires et sincères de lutte contre les inégalités.*

*Apporter aux enjeux sociétaux majeurs des **réponses innovantes, techniquement maîtrisées, pour tous et accessibles à tous.***

*Contribuer à la transformation vers un monde **plus respectueux de l'humain et de son environnement.***

A.1.1.2 Feuille de route Mission de Tutélaire

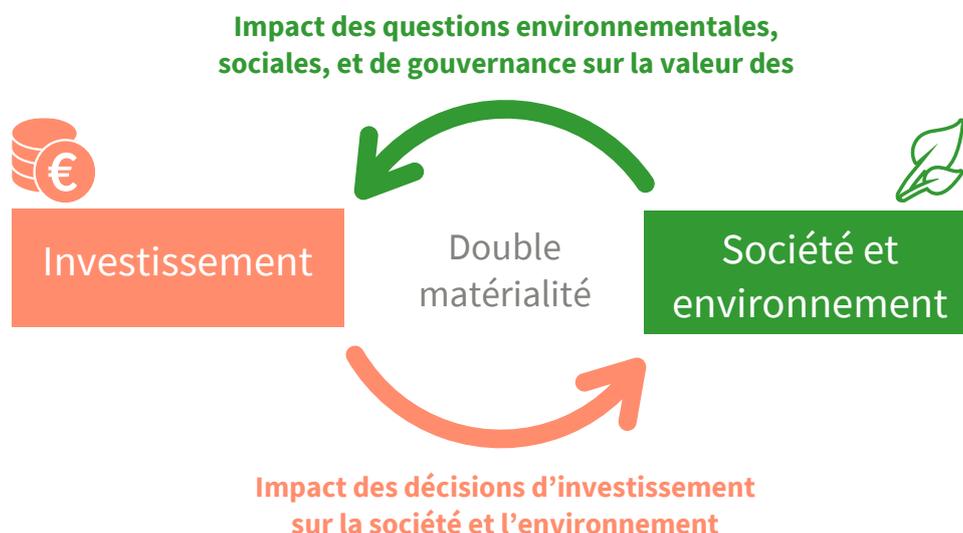
L'ensemble de l'activité de la mutuelle est segmenté en quatre fonctions, pour lesquelles les objectifs sociaux et environnementaux sont déclinés spécifiquement pour chaque année donnant ainsi la trajectoire à suivre par fonction :



La politique Investissement Responsable décrite dans ce rapport s'inscrit dans le pilier « investisseur » de la mission de Tutélaire.

A.1.1.3 La double matérialité au cœur de la démarche ESG

La démarche générale ESG de Tutélaire s'appuie sur les principes de la « double matérialité », incluant à la fois les risques financiers liés aux questions environnementales, sociales ou de gouvernance (« risques en matière de durabilité ») et les risques générés par les décisions d'investissement sur les tiers, dont l'environnement et la société (« incidences négatives sur les facteurs de durabilité »).



Un « risque en matière de durabilité » est défini dans le règlement délégué (UE) 2015/3523 (Solvabilité II) comme « un événement ou un état de fait dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ou de l'engagement ». Cette définition complète la définition reportée dans le règlement délégué SFDR (UE 2019/2088).

Les « incidences négatives sur les facteurs de durabilité » sont les incidences des décisions d'investissement sur « les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption », selon le règlement SFDR.

L'intégration de la double matérialité dans la démarche ESG de Tutélaire se traduit par :

- Une intégration des risques financiers liés aux questions ESG (« risques en matière de durabilité ») dans la politique système de gestion des risques
- Une attention particulière apportée aux impacts des décisions d'investissement sur l'environnement et la société.

Tutélaire souhaite disposer des ressources et méthodologies suffisantes avant de s'engager sur une politique globale de réduction des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Cette politique devrait s'appuyer sur des cibles, des moyens et des processus de mise en œuvre, en lien direct avec la raison d'être de Tutélaire.

Cependant, dès aujourd'hui, la politique d'investissement vise à contribuer aux objectifs d'atténuation du réchauffement climatique, définis lors de l'Accord de Paris.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris).

A.1.2 Gouvernance de la politique Investissement Responsable

A.1.2.1 Gouvernance et nouvelle Direction de l'Engagement

Tutélaire a fait évoluer sa gouvernance pour accroître la visibilité de la RSE au sein de l'organisation et l'expertise de la mutuelle en matière de politique Investissement Responsable

Tutélaire a ainsi créé une Direction de l'Engagement, encadrant également le secrétariat général, lui conférant ainsi un positionnement transverse entre les équipes opérationnelles et les élus. La Directrice de l'Engagement est de plus membre du Comex de l'entreprise, renforçant ainsi une audience des sujets RSE et ESG dans les instances décisionnelles.

A.1.2.2 Articulation entre les différents pôles de décision

- La gouvernance des sujets de durabilité repose sur une répartition claire des rôles et responsabilités des instances dirigeantes et opérationnelles.
- Le comité des placements, comité défini statutairement et composé d'administrateurs du conseil d'administration, élabore les politiques et stratégies d'investissement en cohérence avec les engagements statutaires, suit l'allocation stratégique des actifs, la gestion des portefeuilles, ainsi que les risques financiers et de contrepartie, en lien étroit avec le comité d'audit, des risques et du contrôle interne. Le comité des placements prend ses décisions d'allocation en tenant compte des enjeux de durabilité ;
- Le conseil d'administration approuve les décisions et préconisations du comité des placements ;
- La directrice de l'Engagement contribue à la définition des orientations stratégiques – telles que la trajectoire d'alignement ou les politiques d'exclusion – qu'elle propose au Comité des placements, en coordination avec les autres fonctions clés, notamment le RFC gestion des risques. Elle siège également au Comité de mission en tant que référente mission et au comité des placements en tant qu'experte en finance durable ;
- La direction générale définit la feuille de route qui fixe les grandes orientations de l'organisation en matière d'engagement durable ;
- Le comité de mission, quant à lui, évalue le niveau d'ambition de la feuille de route et la cohérence entre les objectifs statutaires et les déclinaisons opérationnelles. Il s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et en vérifie la progression.

L'exécution concrète des actions relève, quant à elle, de la responsabilité des directions opérationnelles.

Ainsi, cette gouvernance croisée garantit à la fois l'ambition, la rigueur et la cohérence globale de la stratégie durable de l'organisation.

A.1.3 Structure des actifs financiers de Tutélaire

Les actifs financiers de Tutélaire, couverts par ce Rapport ESG Climat, s'élèvent à fin 2024 à 1 095 M€ (en valeur de marché).

L'année 2024 a été marquée par d'importants changements pour la politique d'investissement de Tutélaire, avec l'intégration de nouveaux portefeuilles d'épargne-retraite, entraînant une hausse significative des encours. Ces encours « retraite » représentent 67% des actifs de Tutélaire.

Ce changement récent explique que Tutélaire ne soit pas encore en mesure de répondre à chaque exigence de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat, faisant le choix de la réflexion et de l'analyse des meilleures méthodologies disponibles avant de mettre en œuvre les processus associés, notamment concernant l'alignement avec l'Accord de Paris, les objectifs biodiversité et l'analyse des risques.

Ces actifs, tous types de portefeuilles confondus, sont investis majoritairement en obligations (souveraines et entreprises cotées).

Les actifs sous gestion sont gérés par des sociétés de gestion externes, via :

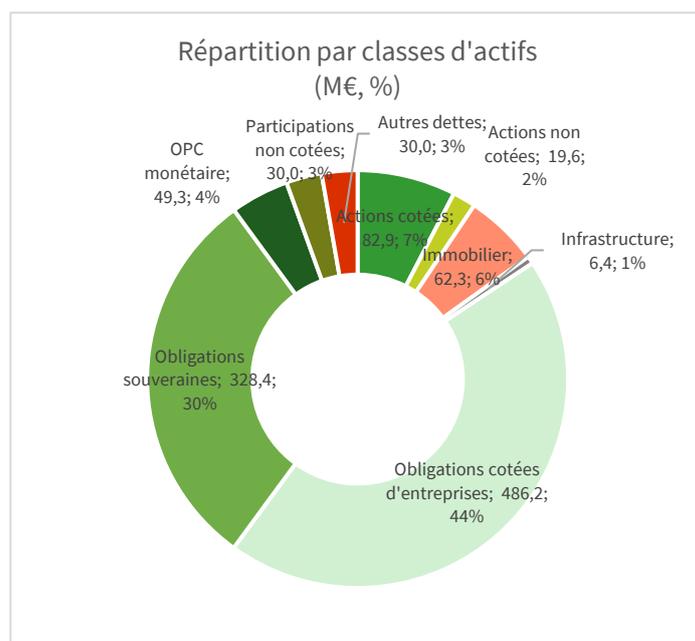
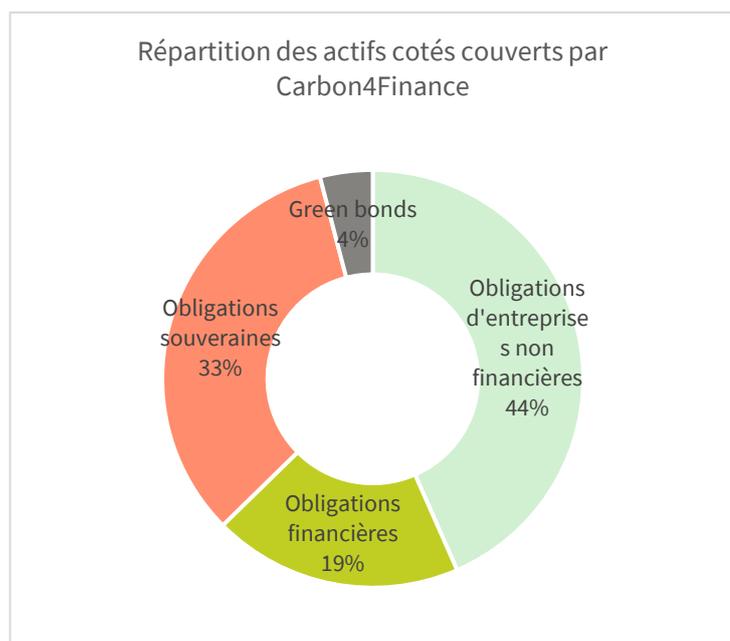
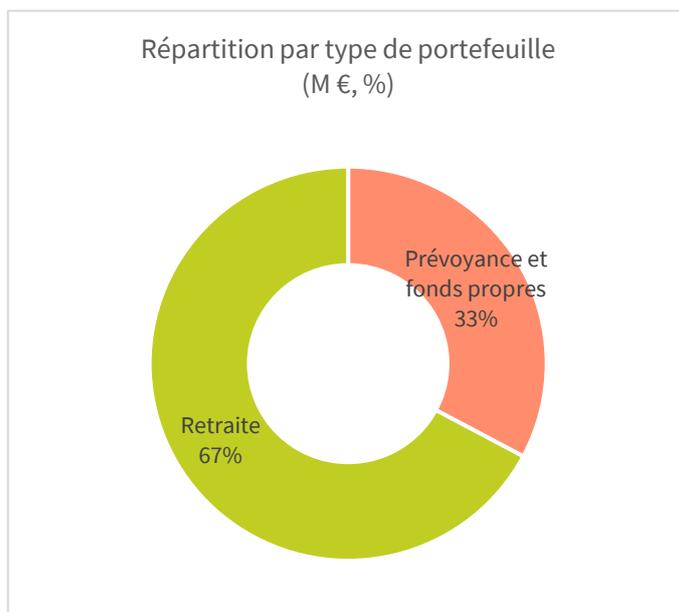
- Des mandats de gestion
- Des fonds dédiés
- La souscription à des fonds ouverts, afin de bénéficier de classes d'actifs et d'expertises spécifiques.

L'ensemble des résultats (établis par Carbon4 Finance et Carbone 4 Conseil) et présentés dans ce rapport concerne, dans la limite de couverture du fournisseur de données :

- Les actions cotées
- Les obligations d'entreprises cotées
- Les obligations souveraines
- Les actifs immobiliers
- Les participations non cotées
- Les OPC monétaires

Les OPC, dédiés ou non, sont transparentisés.

Sur ces classes d'actifs, représentant 94,8% du portefeuille total, Carbon4 Finance analyse 916,34 M€ (actions et obligations) ; Carbone 4 analyse de son côté la partie actifs immobiliers (32 M€).



A.1.4 Principes de mise en œuvre actuelle de la politique d'investissement

Tutélaire a adopté depuis 2022 les principes suivants de mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable, en lien direct avec le pilier « Investisseur » de la mission.

- Définition d'un « placement responsable »
- Objectif : 100% de détention de « placements responsables » au sens de cette définition, à horizon 2030

Un placement est considéré responsable dès lors qu'il répond à minima à l'un des 3 critères suivants :

- La société gestionnaire du placement est une **entreprise à mission** ou est **labellisée Bcorp**.
La certification dite « B Corp » est une certification octroyée aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public.
- Le placement bénéficie d'un **label** ou **qualification** parmi la liste suivante :
 - **Label ISR** Investissement Socialement Responsable désigne une méthode de sélection ESG des entreprises cotées en Bourse en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental.
 - **Label Finansol** qui a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.
 - **Label Greenfin** créé par le ministère de l'écologie, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.
 - **SFDR 8** : les fonds classés Article 8 du règlement européen sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.
 - **SFDR 9** : les fonds classés Article 9 de ce règlement présentent un objectif d'investissement durable.
 - **Normes immobilier physique** : norme ISO 14001, certifications HQE (Haute Qualité Environnementale), BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) ou LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et à défaut DPE (diagnostic de performance énergétique) inférieur ou égal à « C ».
- L'objectif de gestion présente une **finalité durable** (sociale et/ou environnementale).

Au 31 décembre 2024, 95,80% des placements de Tutélaire répondaient déjà à l'un ou l'autre de ces critères.

A.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.

Tutélaire informe ses adhérents sur sa démarche ESG à travers sa communication d'entreprise :

- Le présent rapport ESG Climat est disponible sur le site : <https://www.tutelaire.fr> auquel les adhérents ont accès ;
- Le rapport annuel d'activité reprenant sous une forme synthétique une partie des informations sur les engagements relatifs aux investissements de Tutélaire est également disponible sur le site de Tutélaire.

Les délégués élus représentant les adhérents à l'assemblée générale nationale sont destinataires d'informations complémentaires au travers du rapport annuel du comité de mission qui détaille, entre autres, la feuille de route de Tutélaire en sa qualité d'investisseur

A.3 Adhésion aux chartes, code, initiatives

A.3.1 Adéquation avec les Objectifs de l'Accord de Paris et de la Stratégie Nationale Bas Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique.

Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en établissant une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ». La SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

La démarche générale ESG de la Tutélaire s'inscrit dans la dynamique de la SNBC afin d'atteindre les objectifs qui y sont fixés.

A.3.2 Adhésions aux chartes et initiatives collectives

Tutélaire adopte pour principe de limiter ses adhésions aux chartes et initiatives collectives à celles pour lesquelles elle peut s'engager de façon opérationnelle et concrète.

A.3.2.1 Sustainable Finance Observatory

En 2025, Tutélaire a ainsi adhéré au *Sustainable Finance Observatory*, fruit de la fusion entre l'Observatoire de la finance durable créé par le ministre français de l'Économie et des Finances en 2019, et le think tank international *2° Investing Initiative – 2DII*, créé en 2012.

La mission de l'Observatoire est de soutenir l'amélioration des pratiques financières des acteurs économiques, en les aidant à s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et en orientant leur impact vers un modèle sociétal durable. Le think tank gère et analyse des données, produit des études et fournit expertise et conseils sur le secteur financier et la finance verte. Il construit ses travaux sur une approche pragmatique en produisant des études, des outils et des méthodologies bénéficiant directement aux institutions financières, aux régulateurs et aux acteurs économiques pour les aider à renforcer leur impact.

La Directrice de l'Engagement de Tutélaire, a été élue au Conseil d'administration de *Sustainable Finance Observatory* (avril 2025) et y représente le collège des institutionnels.

Tutélaire envisage de participer à d'autres initiatives collectives ciblées, comme le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable).

A.3.2.2 Enio, Union de mutuelles

Tutélaire, est également un membre actif de l'Union de mutuelles Enio. A titre d'exemple, Alain Payan, président de Tutélaire est également président de l'union. Sur le sujet de la durabilité, Tutélaire s'investit en partageant son expertise aux différents corps de métiers (risques, RSE...) par le biais de la nomination de la directrice de l'Engagement en tant que responsable du pôle RSE – ISR au sein du domaine Impact.

B Moyens internes déployés par Tutélaire

B.1 Moyens techniques

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur l'agence Carbon4 Finance, qui fournit les données suivantes :

- Exposition à l'énergie fossile (part brune)
- Eligibilité à la taxonomie
- Part verte
- Résultats d'alignement avec les Objectifs de l'Accord de Paris (CIA)
- Empreinte biodiversité (BIA-GBS)
- Risques physiques et de transition climatique (CIA, CRIS)
- Risques physiques et de transition biodiversité (BIA-GBS)

Depuis début 2025, les actifs immobiliers sont aussi analysés (climat et biodiversité) par Carbone 4.

B.2 Moyens humains

Tutélaire faisant appel à des sociétés de gestion externes, l'essentiel des moyens implémentant la politique d'investissement responsable de Tutélaire est localisé dans ces sociétés de gestion.

Les moyens humains internes mis en œuvre sont représentés par

- La Direction de l'Engagement,
- La Direction des Risques
- Le Comité des Placements

B.3 Actions menées en vue du renforcement des capacités internes

Tutélaire a renforcé et continue à renforcer les capacités internes de plusieurs façons, sur les données et sur les expertises.

B.3.1 Données, accompagnement et recrutement

Année	Actions
Réalisé en 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation avec Carbon4 Finance / données climat et biodiversité • Recrutement Directrice de l'Engagement • Contractualisation avec MyCo2 afin d'établir le bilan carbone (entreprise) de Tutélaire
Prévu en 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement bases de données Carbon4 Finance CIA, BIA-GBStm CRIS permettant l'utilisation des données en continu et un monitoring régulier • Prestation Carbone 4 Conseil concernant les actifs immobiliers • Prestation d'accompagnement A2 Consulting pour la rédaction du Rapport ESG Climat
Réflexions pour déploiement ultérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement des données utilisées <ul style="list-style-type: none"> ○ PAI (Principales Incidences Négatives) ○ Analyse des risques de durabilité au-delà du climat et de la biodiversité

B.3.2 Expertises

Plusieurs formations ont été organisées en 2024 ou sont prévues en 2025 :

Année	Formation	Intervenants	Participants
2024	Méthodologie Carbon4 Finance (2H30)	Equipe Carbon4 Finance	Ensemble de la Direction Générale et du Comité des Placements
2025	CSRD (3H30)	Direction de l'Engagement	Ensemble des Directeurs de Tutélaire
2025	Formation MyCO2 / notion de bilan carbone	Direction de l'Engagement Responsable Services Généraux	Ensemble des collaborateurs Tutélaire
2025	Enjeux de réglementation et risques de durabilité	Direction des Risques Direction de l'Engagement	Services juridique, conformité, actuariat, marketing, communication

De plus, une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de Tutélaire est réalisée via l'organisation des « Instants engagés » : conférences régulières avec des experts en durabilité comme des représentants des PRI, Reclaim Finance ou Oxfam. Les administrateurs de Tutélaire et les membres d'Enio sont aussi conviés.

C Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Mutuelle Tutélaire

C.1 Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance

Tutélaire a entrepris de renforcer les connaissances et compétences de sa gouvernance en termes de développement durable et de finance responsable de plusieurs façons :

- Renforcement de la gouvernance par la création d'une Direction de l'Engagement en 2024 ; la Directrice de l'Engagement bénéficie d'une forte expérience en matière d'ESG, et a intégré le Comex de Tutélaire.
- Formations à l'intention des administrateurs :

Année	Formation	Intervenants	Participants
2025	CSRD (3h)	Direction de l'Engagement	Bureau, Comité d'Audit, des Risques et du Contrôle Interne, Comité de Mission, Comité des Placements
2025	Durabilité (1h+2h)	Direction de l'Engagement	Ensemble des administrateurs
2025	« Instants engagés » (30mn)	PRIs, Reclaim Finance	Ensemble des administrateurs

C.2 Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein du règlement interne du Conseil d'Administration

En adoptant la qualité de mutuelle à mission, l'assemblée générale de Tutélaire renouvelle son engagement social initial guidé par des objectifs sociaux et environnementaux en lien avec des enjeux contemporains inscrits dans ses statuts issus des réflexions menées par les administrateurs, militants, adhérents et salariés. Elle entend ainsi faire rayonner cet engagement au-delà de sa population adhérente historique. De même, les modifications statutaires actent la création d'un comité de mission distinct des organes de contrôle, chargé exclusivement du suivi de la mission. Bien que la loi prévoit un mode de gouvernance de la mission allégé pour les entreprises de moins de 50 salariés avec le recours à un unique référent de mission, Tutélaire, qui comptait 45 salariés au 31 décembre 2020, a fait le choix de mettre en place **un comité de mission** en cohérence avec le modèle mutualiste.

Les objectifs sociaux et environnementaux précisent les engagements pris par la mutuelle :

- Pour un monde plus respectueux de l'humain, Tutélaire s'engage à mobiliser ses ressources et ses forces vives au service de l'amélioration des conditions de vie des plus fragiles et d'une meilleure protection sociale pour tous.
- Pour un monde plus respectueux de l'environnement, Tutélaire s'engage à favoriser les comportements écoresponsables à tous les niveaux de l'entreprise en limitant l'empreinte écologique de son activité et en privilégiant les actions et projets en faveur de la transition écologique et solidaire.

La feuille de route de la mission s'appuie sur quatre piliers (voir chapitre A.1.1.2 - Feuille de route Mission de Tutélaire) :

- Tutélaire assureur mutualiste
- Tutélaire entreprise
- Tutélaire employeur
- Tutélaire investisseur

C.3 Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

L'engagement de Tutélaire dans sa mission se traduit au niveau de sa politique de rémunération.

- La rémunération des équipes de direction n'intègre pas à ce jour de critères pouvant aller à l'encontre de la gestion adéquate des risques en matière de durabilité.
- Par ailleurs, bien que l'intéressement n'ait pas une nature juridique de rémunération, la politique de rémunération fait mention que l'intéressement des salariés est lié à la réalisation des objectifs de l'entreprise à mission.

D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et mise en œuvre

D.1 Politique de vote et d'engagement vis-à-vis des parties prenantes

L'engagement désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire¹. La politique d'engagement s'appuie sur le dialogue, et permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance.

La politique d'engagement fait partie intégrante des politiques d'investissement, en étant articulée directement avec les politiques de gestion des risques de durabilité ou de gestion des incidences négatives.

Tutélaire a décidé de se donner le temps nécessaire pour rédiger une politique de vote et d'engagement aboutie, en s'appuyant sur les meilleurs pratiques, sur ses convictions d'entreprise à mission et sur ses engagements.

A court terme, Tutélaire s'appuie donc sur les politiques de vote et d'engagement des sociétés de gestion délégataires, les plus importantes étant OFI Invest et Ostrum, toutes deux ayant mis en œuvre des politiques de vote et d'engagement exigeantes.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit de rédiger une politique de vote et d'engagement conforme à ses convictions

La politique d'engagement fait partie des critères de sélection des sociétés de gestion externes.

D.2 Bilan de la politique d'engagement

D.2.1 Engagement sociétal de Tutélaire

Tutélaire s'engage sur de nombreux sujets liés à son activité d'assurance de personnes. Tutélaire s'est ainsi mobilisée, avec 40 autres mutuelles santé, sur le sujet des risques liés à l'usage des pesticides et de l'amiante.

En lien avec sa qualité d'entreprise à mission, mais aussi dans le cadre de ses engagements en termes de prévention, Tutélaire a souhaité rejoindre un collectif qui incarne sa vision des valeurs mutualistes. Initié par une mutuelle spécialisée en santé, cet engagement s'appuie sur un raisonnement simple : tirer des leçons de l'histoire pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Et de souligner ainsi les similitudes entre le drame sanitaire de l'amiante, à la fin du 20e siècle, et les alertes actuelles liées aux pesticides.

Sur un plan européen, Tutélaire a rejoint également un collectif de 50 mutuelles santé issues de 3 pays d'Europe - France, Belgique, Pologne - représentant plus de 30 millions d'Européens, qui ont coorganisé en partenariat avec des scientifiques, des fédérations syndicales, des entrepreneurs, des associations internationales engagées et des députés européens, un événement majeur pour sensibiliser et mobiliser autour des enjeux cruciaux liés à l'amiante, aux pesticides et à l'alimentation biologique.

L'objectif de l'engagement sociétal est d'agir sur les acteurs et les règles économiques en tant qu'institution afin d'une part, de favoriser et protéger l'activité d'assurance de Tutélaire (exemple : agir pour la santé) et, d'autre part, protéger la valeur des investissements, de façon indirecte.

¹ Certains investisseurs exercent aussi leur engagement vis-à-vis des entreprises en tant que créanciers

D.2.2 Engagements au niveau des portefeuilles

Résultats de la politique d'engagement menée par les sociétés de gestion délégataires, gérant pour Tutélaire des OPC dédiés ou des mandats de gestion :

- OFI Invest : la société de gestion a mené 54 actions d'engagement auprès de 40 émetteurs en portefeuille
- Ostrum : la société de gestion a mené des 67 actions d'engagement auprès de 32 émetteurs sur 157 en portefeuille
- Mandarine Gestion : la société de gestion a mené des actions d'engagement auprès de 9 émetteurs sur 84 en portefeuilles

D.3 Décisions prises en matière de désengagement sectoriel

Le désengagement sectoriel ou politique d'exclusion consiste à exclure de façon systématique des émetteurs en fonction de leur activité, sur la base de critères précis (% du chiffre d'affaires, capacité en tonnes, etc.)

Les exclusions sont parties intégrantes des processus de gestion des risques de durabilité (exemple : ne pas être exposé à un secteur menacé de risque de transition) et de gestion des incidences négatives (exemple : ne pas être exposé à un secteur d'activité très carbo-intensif). A court terme, les principales sociétés de gestion délégataires de Tutélaire (dont OFI Invest et Ostrum) ont déjà des politiques d'exclusion conforme aux politiques d'exclusion relevant d'un consensus des investisseurs institutionnels



Amélioration continue : Tutélaire a aussi choisi de se donner le temps nécessaire à la rédaction d'une politique d'exclusion complète et réaliste, avec des critères précis, en lien avec ses engagements et ses objectifs.

E Taxonomie européenne et combustibles fossiles

E.1 Qu'est-ce que la Taxonomie Européenne ?

La Taxonomie Européenne est un système de classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement, institué par le règlement européen UE 2020/852. L'objectif de ce règlement est d'identifier ces activités économiques durables afin de favoriser leur financement, en créant un langage commun entre investisseurs et entreprises.

La Taxonomie Européenne prévoit six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour être « alignée » avec la Taxonomie, l'activité de l'entreprise doit contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs (principe du DNSH « Do No Significant Harm »). Elle est par ailleurs tenue de respecter les normes sociales minimales concernant les droits de l'homme et les droits du travail (OCDE², ONU³, OIT⁴) et être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués.

En pratique, seules les entreprises sont concernées par la Taxonomie. Toutes les entreprises soumises aux directives NFRD (jusqu'en 2024) et CSRD (depuis 2025) doivent indiquer dans leur rapport annuel la part de leur activité éligible ou alignée avec la Taxonomie. Cet alignement est indiqué :

- En proportion du Chiffre d'affaires
- En proportion des investissements (CAPEX)
- En proportion des dépenses de fonctionnement (OPEX)

E.2 Encours alignés avec la Taxonomie Européenne

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur Carbon4 Finance pour analyser le portefeuille **des investissements côtés** d'un point de vue durable, notamment sur les enjeux du climat et de la biodiversité.

Tutélaire calcule ainsi la part du portefeuille éligible à la Taxonomie Européenne ; c'est-à-dire investie dans des émetteurs dont l'activité économique fait partie des activités économiques susceptibles d'être alignées avec la Taxonomie.

	Encours	Sur l'ensemble du portefeuille (soit 1 095 M€)
Part du portefeuille éligible à la Taxonomie	303,0 M€	23,1%

² « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », 2008 : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/1922470.pdf>

³ « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », 2011 : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

⁴ « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », 2011 : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

Carbon4 Finance ne dispose pas des informations permettant de calculer la part du portefeuille alignée avec la Taxonomie.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit d'élargir ses sources de données afin d'être en mesure de calculer la part du portefeuille alignée sur la Taxonomie, au-delà de la part cotée, détaillée objectif par objectif.

E.3 Encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Les données disponibles chez Carbon4 Finance permettent de calculer la part consolidée du portefeuille exposée aux combustibles fossiles, au prorata du chiffre d'affaires de chaque société ; Tutélaire calcule par ailleurs la part du portefeuille exposée aux entreprises actives dans les combustibles fossiles (le fossile représentant plus de 5% du Chiffre d'affaires)

	Encours	Sur l'ensemble du portefeuille (soit 1 095 M€)
Part du portefeuille exposée aux combustibles fossiles, au prorata du chiffre d'affaires	49,2 M€	4,5%
Part du portefeuille exposée aux entreprises actives dans les combustibles fossiles (plus de 5% du Chiffre d'affaires)	136,9 M€	12,7%

Remarque : les encours exposés aux entreprises du secteur fossile sont principalement présents dans les portefeuilles « retraite », nouvellement intégrés dans le périmètre de Tutélaire. Ces encours ont vocation à diminuer en proportion, au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions prévues.

F Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris, adopté lors de la COP21 en décembre 2015, établit un cadre de coopération internationale dans lequel 195 pays ainsi que l'Union Européenne s'engagent à lutter contre le changement climatique. Il fixe notamment pour ambition de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), ainsi que d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis cet accord, les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sont devenus incontournables pour les acteurs publics comme privés. Le secteur financier est directement concerné par l'un des objectifs centraux de l'Accord : « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

F.1 Objectif quantitatif

L'objectif quantitatif de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris doit être déterminé à horizon 2030, puis révisé tous les cinq ans jusqu'à l'horizon 2050. Cet objectif est cohérent avec celui de la Stratégie Nationale Bas Carbone⁵, déclinaison opérationnelle française de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Cet objectif quantitatif peut être exprimé en

- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes et indirectes, en valeur absolue ou en intensité exprimée par rapport au chiffre d'affaires ou au PIB, ou en empreinte exprimée par rapport au montant investi
- Mesure de l'augmentation implicite de la température par rapport à l'ère préindustrielle (1850) (ITR : Implied Temperature Rise)

De nombreux acteurs financiers inscrivent leur stratégie et leur objectif dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance.

Tutélaire choisit dans un premier temps d'analyser les méthodologies existantes, les stratégies possibles et les modalités de mise en œuvre avant de fixer et de s'engager sur un objectif quantitatif d'alignement, ainsi que l'indicateur utilisé.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit de fixer un objectif stratégique d'alignement du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris.

F.2 Méthodologie interne actifs cotés

Tutélaire n'a pas développé de méthodologie interne et s'appuie sur Carbon4 Finance dans sa phase d'observation et d'analyse.

Carbon4 Finance propose une méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics)

- Score CIA
- Calcul des émissions carbone
- Indice d'augmentation de la température implicite

Les principes méthodologiques de CIA sont :

- Une approche « bottom up »

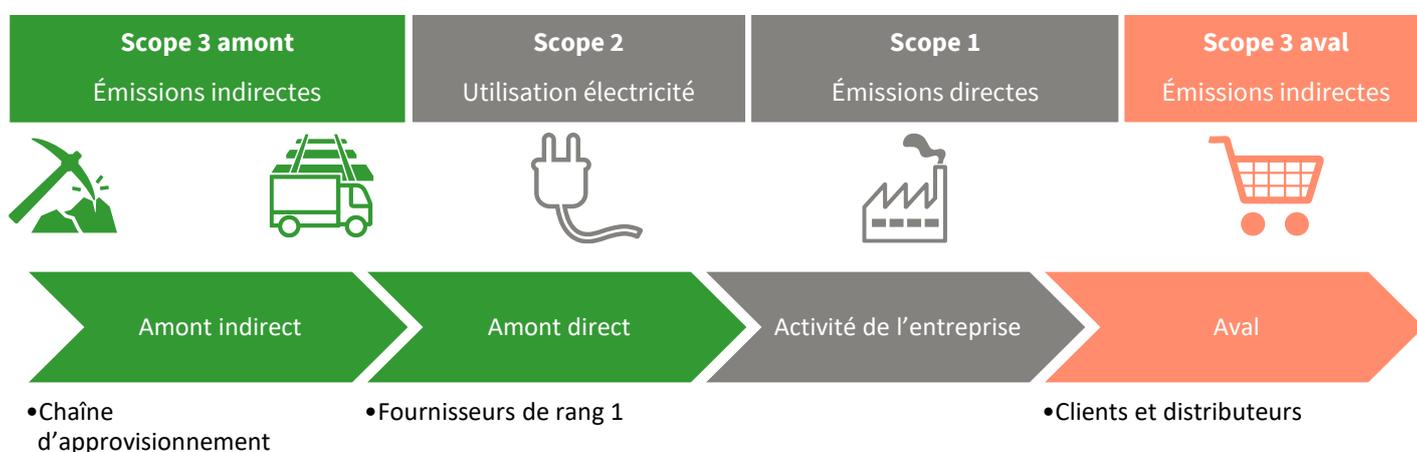
⁵ Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

- Une étude de l'ensemble de la chaîne de valeur avec les émissions Scope 1, 2 et 3
- Une évaluation des émissions économisées
- Une analyse « forward-looking », système de notation comparant la stratégie, les objectifs et les investissements de l'entreprise aux scénarios 2 degrés et aux références sectorielles

F.2.1 Chaîne de valeur : intégration des émissions Scope 1, 2 et 3

Les émissions carbonées comptabilisées par Carbon4 Finance couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur et les trois « scopes », définis par le Protocole des Gaz à Effet de Serre (GHG Protocol).

Les émissions carbonées utilisées dans ce rapport sont celles estimées par Carbon4 Finance (et non celles publiées par les entreprises).



F.2.2 Méthodologie d'agrégation au niveau du portefeuille

La méthodologie d'agrégation de Carbon4 Finance permet d'éviter les doubles comptages :

- Entre les émetteurs d'une même chaîne de valeur
- Entre émissions des émetteurs entreprises et des émetteurs souverains

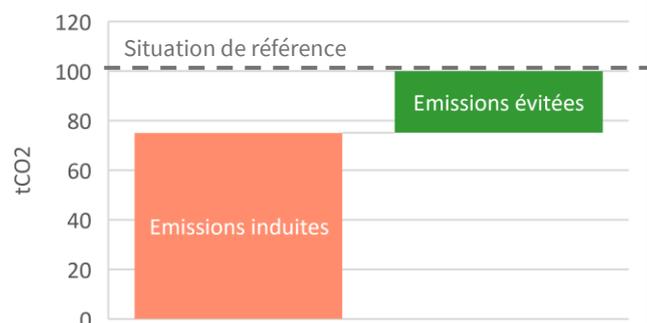
F.2.3 Informations sur l'utilisation d'indices de référence

Tutélaire ne s'appuie pas sur des indices de références Accord de Paris (PAB) ou Climate Transition Benchmarks (CTB) pour sa stratégie de décarbonation.

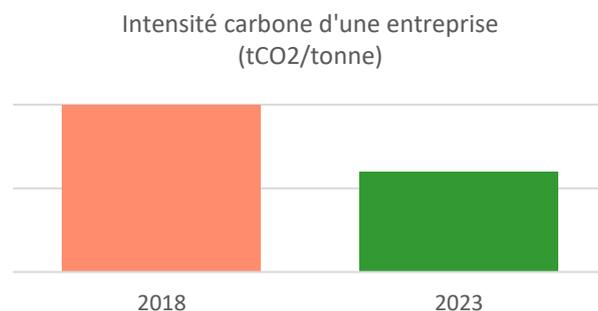
F.2.4 Evaluation des émissions économisées

L'évaluation des émissions économisées par Carbon4 Finance comprend les **émissions évitées** et les **émissions réduites**.

- Emissions évitées : remplacement des émissions qui auraient eu lieu sans les activités de l'entreprise
 - Comparaison avec un scénario de référence (exemple : trajectoire AIE 2° pour l'intensité de la production d'électricité)



- Substitution par des solutions bas carbone (exemple : remplacement de la flotte automobile par des véhicules plus efficaces)
- Emissions réduites : à partir de l'évaluation de l'efficacité du processus sur une longue période
 - Evolution de l'intensité carbone (exemple : intensité carbone de l'entreprise (tCO₂/tonne ou unité de production) année N-5)



(source : Carbon4 Finance)

Le ratio Emissions économisées sur Emissions induites permet d'obtenir le **Carbon Impact Ratio (CIR)**.

F.2.5 Analyse « Forward looking »

La note « Forward Looking » est appuyée sur l'évaluation de cinq sous-critères objectifs spécifiques à chaque sous-secteur, sur la base de repères sectoriels et de scénarios 2° :

- Stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique
- Poids des investissements dans des projets à faible intensité carbone ou dans la R&D
- Objectif de réduction de l'intensité du Scope 1+2
- Objectif de réduction de l'intensité du Scope 3
- Gouvernance des risques et opportunités liés au climat

Une entreprise est donc notée en fonction des actions qu'elle prévoit pour contribuer à l'atténuation du changement climatique.

F.2.6 Construction de la note finale CIA (Carbone Impact Analysis)

Note CIA (de 1 à 15, 1 étant la meilleure note)		
Performance passée Evolution au cours des 5 dernières années	Performance présente Performance relative aux entreprises du secteur	Performance future Analyse forward looking
Données brutes (N-5) Emissions induites (scope 1 2 3) Emissions économisées (scope 1 2 3) Flux physiques	Données brutes (N) Emissions induites (scope 1 2 3) Emissions économisées (scope 1 2 3) Flux physiques	Stratégie globale Investissements Objectifs de réduction Scope 1 2 Objectifs de réduction Scope 3 Gouvernance
Indicateur de référence	Indicateur de référence	
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Carbon Impact Ratio</p> $\frac{tCO_2eq \text{ économisées}}{tCO_2eq \text{ induites}}$ </div> <p>Ou</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Intensité</p> <p>tCO₂eq /MWh, tCO₂eq /tonnes...</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Carbon Impact Ratio</p> $\frac{tCO_2eq \text{ économisées}}{tCO_2eq \text{ induites}}$ </div> <p>Ou</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Intensité</p> <p>tCO₂eq /MWh, tCO₂eq /tonnes...</p> </div> </div>	

Source : Carbon4 Finance

F.2.7 Score d'augmentation de la température implicite

Carbon4 Finance établit une corrélation au niveau du portefeuille entre le score CIA et l'augmentation implicite de la température, en faisant le lien avec les scénarios menant à différentes températures de réchauffement moyen d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (c. 1850).

Ainsi les meilleurs scores CIA (de 1 à 4) correspondent à une augmentation au niveau du portefeuille de la température de 1.6°, les moins bons scores (de 12 à 15) à une augmentation de 5°.

F.3 Méthodologie interne actifs immobiliers

Tutélaire n'a pas développé de méthodologie interne et s'appuie sur Carbone 4.

F.3.1 Emissions absolues actifs immobiliers

Actifs en exploitation	Actifs livrés dans l'année
Consommation énergétique du bâtiment + amont 	Construction du bâtiment (en totalité) 
	Consommation énergétique du bâtiment + amont (au prorata des moi d'usage) 

Les émissions de construction ne sont prises en compte que pour les actifs livrés dans l'année. Dans ce cas, elles ne seront plus amorties sur 50 ans mais calculées une bonne fois pour toutes lors de la livraison.

5 méthodes possibles pour calculer les émissions liées à la consommation d'énergie, de la plus précise à la moins précise :

- Les consommations (kWh) par vecteur énergétique
- Les DPE et les vecteurs énergétiques sont disponibles
- Les DPE sont disponibles mais les vecteurs énergétiques sont sélectionnés par défaut via des moyennes nationales par catégorie de bâtiment
- Les vecteurs énergétiques sont disponibles mais les consommations sont issues de moyennes nationales par catégorie de bâtiment
- Aucune donnée n'est disponible, des moyennes nationales de consommation sont utilisées, par catégories de bâtiment

Le **scope 3 aval** lié aux déplacements des visiteurs n'est pas pris en compte dans cette analyse. Pourtant, ce poste est significatif pour de nombreux usages, et il est nécessaire de le garder en tête dans les décisions d'investissements.

F.3.2 Emissions évitées ou ajoutées : utilisation du modèle CRREM

Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) est un projet de recherche et d'innovation, qui définit des objectifs et des trajectoires de décarbonation pour le secteur de l'immobilier afin de réduire les risques de transition.

Le CRREM met à disposition un outil permettant de définir des trajectoires de décarbonation, donc des budgets carbone, pour différentes typologies (office, retail high street, retail warehouse, etc.) d'actifs immobiliers dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

La différence entre le budget carbone cible et les émissions induites donne des **émissions ajoutées** ou **évitées** par rapport au scénario choisi.

- Lorsque la différence est positive, il s'agit **d'émissions ajoutées**.
- Lorsque la différence est négative, il s'agit **d'émissions évitées**.



F.4 Résultats d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

F.4.1 Actifs cotés

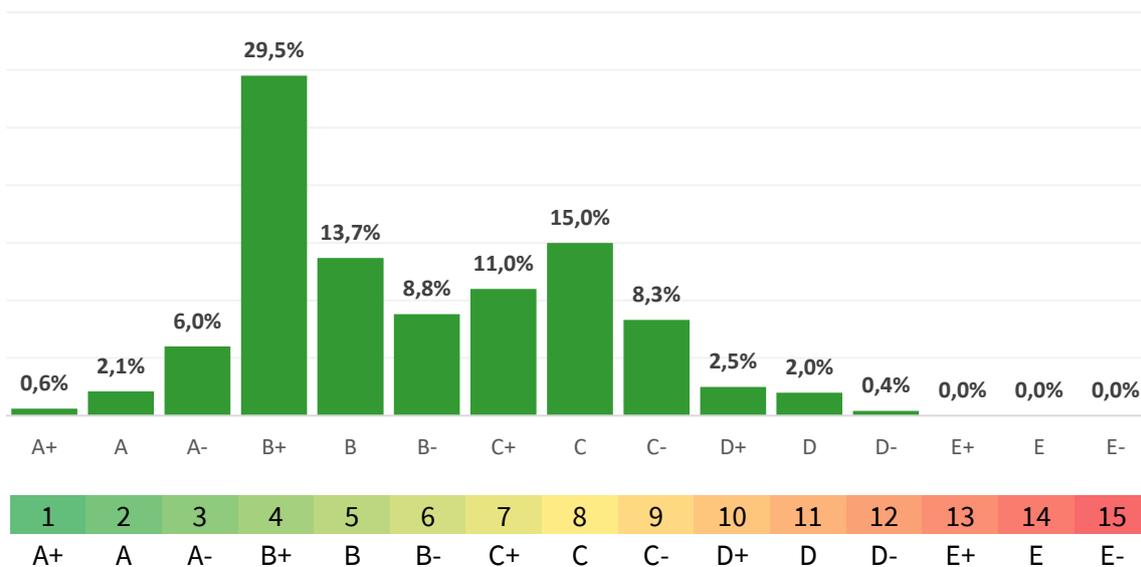
Le tableau ci-dessous représente les résultats d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, sur le périmètre couvert par l'analyse de Carbon4 Finance (hors immobilier) :

		Portefeuille analysé
Montant couvert par l'analyse CIA		864,1 M€
	Température d'alignement	1,9°C
	Empreinte carbone	102,95 tCO2e/EURm investi
	Note globale CIA	B-

Le périmètre couvert est aligné avec un réchauffement moyen de +1,9°C, correspondant à une trajectoire partiellement compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le portefeuille obtient une note CIA globale de 5,7/15 (équivalent à B-). Une note proche de 1 indique une forte contribution positive, tandis qu'une note proche de 15 traduit une contribution négative marquée.

Répartition des participations par notes globales CIA



Décomposition des émissions de GES du portefeuille, et de son empreinte carbone :

% des actifs	Émissions induites					Émissions économisées				
	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Institutions financières	Portefeuille	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Institutions financières	Portefeuille
	43%	4%	33%	19%	100%	43%	4%	33%	19%	100%
Émissions financées Scope 1+2 tCO ₂ e	8 706	N/A	N/A	10	N/A	-11 240	N/A	N/A	0	N/A
Émissions financées Scope 3 tCO ₂ e	38 682	N/A	N/A	19 915	N/A	-5 067	N/A	N/A	-745	N/A
Émissions financées totales tCO ₂ e	47 400	2 512	19 146	19 925	88 982	-16 307	-4 763	N/A	-745	-21 815
Intensité d'émissions financées Scope 1+2 tCO ₂ e/EURm investi	23	N/A	N/A	0	N/A	-30	N/A	N/A	0	N/A
Intensité d'émissions financées Scope 3 tCO ₂ e/EURm investi	103	N/A	N/A	119	N/A	-14	N/A	N/A	-4	N/A
Intensité d'émissions financées totales tCO ₂ e/EURm investi	126	82	66	119	103	-43	-156	N/A	-4	-38

(Source : CIA Database, Carbon4 Finance)

F.4.2 Actifs immobiliers

Le tableau ci-dessous représente les résultats d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, sur le périmètre couvert par l'analyse de Carbone 4 (immobilier) :

		Portefeuille analysé
	Montant couvert par l'analyse	32 M €
	Température d'alignement	2,4°C
	Empreinte carbone	13,87 tCO ₂ e/M EUR investi
	Empreinte carbone / m ²	78,09 kCO ₂ e/m ²

Contribution à la transition énergétique

Cible de réchauffement 1,5°	Empreinte carbone ajoutée : 50 tCO₂e/M EUR investi
Cible de réchauffement 2,0°	Empreinte carbone ajoutée : 25 tCO₂e/M EUR investi

F.5 Rôle et usage de ces résultats dans la stratégie d'investissement

Tutélaire est dans une phase d'observation et d'appropriation des méthodologies avant d'initier une adaptation des processus d'investissement intégrant ces résultats d'alignement Accord de Paris dans les décisions d'investissement.

D'ores et déjà, chaque réunion du Comité des placements intègre des sujets ESG.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit de faire évoluer ses processus d'investissement afin d'intégrer de façon continue les résultats d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

F.6 Changements intervenus dans la stratégie d'investissement

En 2024 il n'y a pas eu de changements intervenus dans la stratégie d'investissement au titre de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

F.7 Actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2025, Tutélaire entreprend de mettre en place un dispositif de suivi de ces résultats sur une base continue, notamment via :

- Un abonnement à la base de données Carbon4 Finance (sujets climat et biodiversité), comprenant l'accès à la donnée et aux équipes de recherche
- Une évaluation climat et biodiversité d'une partie des actifs immobiliers par Carbone 4

F.8 Fréquence de l'évaluation

2024 est l'année du premier exercice d'évaluation de ces résultats, appuyés sur Carbon4 Finance.

Grâce au dispositif de suivi des résultats sur les actifs cotés, l'évaluation sera menée proactivement de manière trimestrielle.

G Stratégie d'alignement avec les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB)

G.1 Respect des objectifs de la Convention pour la Diversité biologique (CDB)

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs, fixés lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro le 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable de la diversité biologique
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

La 15ème conférence des Parties (COP15) à la CDB s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 cibles à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité.

Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de haute importance pour la biodiversité à « près de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des zones dégradées (cible 2) et protéger au moins 30% des terres et des mers (cible 3). Tutélaire est dans une phase d'observation et d'appropriation des méthodologies et n'a pas fixé de calendrier d'alignement avec les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique.

G.2 Articulation des objectifs CDB avec les principales pressions et impacts définis par l'IPBES

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur Carbon4 Finance et la méthodologie BIA-GBS™ (codéveloppée par CDC Biodiversité) pour évaluer les premiers résultats.

Pour les entreprises, BIA-GBS évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle GLOBIO et de la répartition du chiffre d'affaires par activité et par pays.

Le tableau suivant montre la correspondance entre les pressions IPBES⁶ et les pressions évaluées par BIA-GBS.

Pression IPBES	Pressions BIA-GBS		
	 Terrestre	 Eau douce	 Marin
Changement d'usage des sols et des mers	Usage des sols Fragmentation des milieux naturels Empiètement humain	Conversion des zones humides	Travaux en cours
Exploitation directe	Pressions dues à l'extraction des ressources	Perturbation du système hydrologique due à l'usage de l'eau	
Changement climatique	Changement climatique	Perturbation hydrologique due au changement climatique	
Pollution	Dépôts aériens azotés Ecotoxicité terrestre	Usage des sols dans les zones humides Eutrophisation de l'eau douce Ecotoxicité eau douce	
Espèces invasives	Non couvert		

Source : Carbon4 Finance

Score d'alignement :

Au niveau d'une entreprise et d'un portefeuille, les objectifs de la CDB peuvent être traduits comme une diminution de **l'intensité de l'impact statique en MSA.km² par euro de chiffre d'affaires** (Carbon4 Finance). Cet indicateur s'inscrit dans une méthode dite de convergence. Celle-ci repose sur la définition d'intensités statiques cibles (aquatique et terrestre) par secteur.

Les entreprises dont les deux intensités, aquatique et terrestre, sont supérieures à l'intensité cible doivent converger vers cette intensité. Les autres entreprises sont considérées comme n'ayant pas d'effort à produire.

Le **score** mesuré en 2024 permet de connaître la **part du portefeuille investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur à date**. La part non-alignée correspond à des entreprises qui devraient chercher des solutions de substitution de leur activité à court-terme. Ce score doit être complété par un score prévisionnel pour 2030 et 2050, mais le manque de données chez Carbon4 Finance sur les objectifs et les trajectoires biodiversité des entreprises ne permet pas à ce stade de faire ces projections.

G.3 Indicateur d'empreinte biodiversité

Le BIA-GBS (Global Biodiversity Score) décrit les impacts en termes d'artificialisation des sols en MSA.km². Le MSA (Mean Species Abundance) repose sur les relations pression-impact du modèle GLOBIO.

Un impact de 1 MSA.km² équivaut à l'artificialisation de 1 km² de surfaces naturelles non perturbées.

Le BIA-GBS différencie les impacts statiques (stocks) des impacts dynamiques (flux) :

- **Impact statique** : impact accumulé jusqu'à l'année N-1 incluse
- **Impact dynamique** : impact additionnel durant l'année N observée

⁶ L'IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, est un groupe international d'experts sur la biodiversité, créé en 2012, sous l'égide de l'ONU. Il est l'équivalent du GIEC pour la biodiversité.

Ces impacts statiques et dynamiques sont calculés en dissociant les impacts aquatiques et terrestres. Ils peuvent ensuite être agrégés dans un indicateur synthétique : le MSAppb*.

G.4 Résultats

G.4.1 Actifs cotés

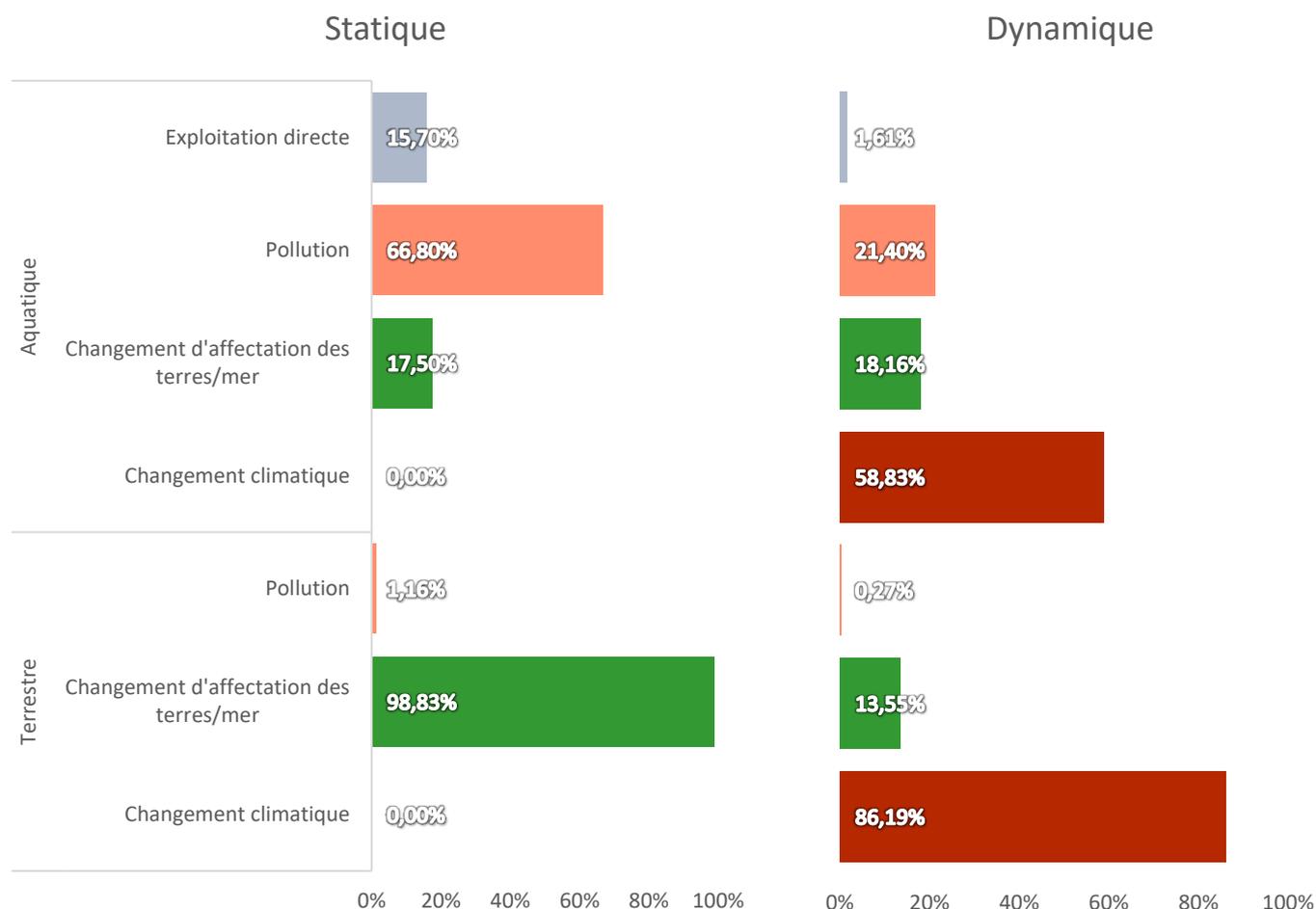
Les résultats calculés à partir de base de données Carbon4 Finance et BIA-GBS sont indiqués dans le tableau suivant :

	Impacts financés par le portefeuille (MSA.km ²)		MSAppb* Score biodiversité agrégé
	Dynamique	Statique	
 Aquatique	0,0	3,2	35
 Terrestre	1,8	84,6	

	Intensité d'impact du portefeuille (MSA.km ² /K EUR investi)	
	Dynamique	Statique
 Aquatique	0,0	4,3
 Terrestre	2,4	112,1

Le montant couvert par ces indicateurs est de 843,03 M€.

Les graphiques suivants détaillent les impacts par pressions :



Score d'alignement – part du portefeuille investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur à date :

Méthodologie de convergence, score 2024	
Portefeuille	80,0

G.4.2 Actifs immobiliers

Les résultats calculés par Carbone 4 pour les actifs immobiliers sont les suivants :

	Impacts financés par le portefeuille (MSA.km ²)		MSApbb* Score biodiversité agrégé
	Dynamique	Statique	
Aquatique	-	0,0004	0,032

	Impacts financés par le portefeuille (MSA.km ²)		MSApbb* Score biodiversité agrégé
	Dynamique	Statique	
 Terrestre	0,002	0,10	

Remarque : Les impacts dynamiques aquatiques ne sont pas présentés ici car l'incertitude associée est trop élevée. En effet, pour le moment les modèles existants ne permettent pas des résultats satisfaisants.

H Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Le risque de durabilité est défini comme un événement dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) incertain qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ou de l'engagement. Tutélaire adopte cette définition dans le cadre de sa politique système de gestion des risques.

Tutélaire adopte cette définition dans le cadre de sa politique système de gestion des risques.

H.1 Processus d'identification des risques et intégration au cadre conventionnel de gestion des risques

Le risque de durabilité est identifié et intégré dans les cartographies des risques de Tutélaire. Il fait l'objet d'un suivi par la Direction des Risques, en lien étroit avec les dirigeants effectifs de Tutélaire.

Par ailleurs, Tutélaire a entamé l'intégration du risque de durabilité dans son processus ORSA.

H.2 Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés

Ce risque se décline en trois sous-catégories :

- **Risque environnemental** : incluant les risques physiques et les risques de transition liés au réchauffement climatique et à la perte de biodiversité.
- **Risque social** : lié aux droits, au bien-être et aux intérêts des individus et des communautés, évalué notamment à travers les enjeux d'égalité, de santé, d'inclusion, de conditions de travail et de sécurité.
- **Risque de gouvernance** : associé aux pratiques de gouvernance et à la stratégie de l'entreprise.

Tutélaire est en cours d'analyse plus approfondie de ces risques.

Exemple de description des risques de durabilité

Domaine	Catégorie	Enjeux	Risque	Horizon de temps	
Environnement	Risque physique climatique	Risques aigus : tempêtes, inondations et submersions marines, sécheresse	Destruction des actifs entraînant une perte pour l'entreprise concernée	CT	
			Modèle économique affecté par les événements climatiques aigus, pour l'entreprise ou sa chaîne d'approvisionnement	CT	
			Hausse des coûts (primes d'assurance)	CT	
		Risques chroniques : vagues de chaleur, élévation du niveau de la mer, réduction de la disponibilité en eau, perte de biodiversité, etc.	Elévation du niveau de la mer nécessitant une délocalisation des actifs	MT-LT	
			Modèle économique affecté par les événements climatiques chroniques	MT-LT	
	Risque de transition climatique	Risques politiques et juridiques : changement de politiques et nouvelles réglementations pour un modèle bas carbone, hausse du prix de la tonne de carbone, obligations d'efficacité énergétique	Hausse des coûts (coûts opérationnels, primes d'assurance)	MT-LT	
			Hausse des coûts (coûts opérationnels, primes d'assurance)	MT-LT	
		Risques technologiques : développement de nouveaux produits et services réalisés à l'appui d'alternatives moins émettrices de gaz à effet de serre	Baisse de la demande pour certains produits et services, dépréciation d'actifs concernant des actifs rendus obsolètes	MT-LT	
			Hausse des coûts (R&D, adaptation) afin de bénéficier de nouvelles technologies	MT-LT	
		Risque de réputation : difficulté à attirer ou retenir des clients, employés et des partenaires et investisseurs, du fait d'une réputation négative sur le climat	Baisse de la demande pour certains produits et services	MT-LT	
			Manque d'attractivité et difficultés de recrutement, entraînant un moindre avantage compétitif de l'entreprise ou des charges de personnels plus élevées	MT-LT	
			Difficulté de financement	MT-LT	
		Risques physiques / perte des services d'écosystèmes	Risques aigus (exemple pandémie)	Perturbation des processus de production, impact sur la chaîne d'approvisionnement, hausse des coûts	MT-LT
			Risques chroniques (exemple diminution de la rentabilité agricole)	Modèle économique affecté par les risques chroniques (nécessité de modifier le type de production agricole, l'approvisionnement en matières premières), baisse de la productivité	MT-LT
Risque de transition biodiversité	Risques politiques et juridiques : nouvelles réglementations, modification des subventions, nouvelles zones protégées	Hausse des coûts et des investissements	MT-LT		
		Baisse de la demande pour certains produits et services	MT-LT		

Domaine	Catégorie	Enjeux	Risque	Horizon de temps
		Risque de réputation : difficulté à attirer ou retenir des clients, employés et des partenaires et investisseurs, du fait d'une réputation négative sur la biodiversité	Baisse de la demande pour certains produits et services	MT-LT
			Manque d'attractivité et difficultés de recrutement, entraînant un moindre avantage compétitif de l'entreprise ou des charges de personnels plus élevées	MT-LT
			Difficulté de financement	MT-LT
Social / sociétal	Ressources humaines	Culture d'entreprise et gestion RH	Culture d'entreprise et gestion RH médiocre, entraînant une perte d'attractivité RH et une démotivation des collaborateurs, et une moindre productivité de l'entreprise	MT-LT
		Climat social et conditions de travail	Démotivation des collaborateurs, fuite des talents entraînant de moindres productivité et avantage compétitif de l'entreprise	CT
		Santé et sécurité	Absentéisme et accidents du travail : moindre productivité de l'entreprise	CT
			Risque juridique associé aux accidents du travail	CT
	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	Gestion des carrières mal anticipée, n'intégrant pas les aspirations des collaborateurs, la pyramide des âges, entraînant démotivation et moindre productivité	CT / MT-LT	
	Sociétal	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Chaîne d'approvisionnement trop concentrée et dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, entraînant des ruptures d'approvisionnement	CT
			Chaîne d'approvisionnement exposée au risque physique (climat et nature), entraînant des ruptures d'approvisionnement	MT-LT
			Non respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, entraînant un risque juridique ou de réputation	CT
Respect des communautés locales et droits humains		Non respect des droits humains entraînant un risque juridique ou de réputation	CT	
Gouvernance	Conflits d'intérêts	Indépendance du Conseil et des comités	Manque d'indépendance de la Gouvernance et conflits d'intérêts, entraînant des décisions prises au détriment de l'entreprise	CT
		Rémunération du management	Rémunération du management non alignée sur la performance financière et extra-financière de l'entreprise	CT

Domaine	Catégorie	Enjeux	Risque	Horizon de temps
		Respect des actionnaires minoritaires	Décisions de l'entreprise prises au détriment des actionnaires minoritaires, entraînant une perte financière pour ces derniers	CT
	Qualité de la gouvernance	Qualité du management	Mauvaise qualité du management défavorable à l'entreprise	CT
		Qualité de la communication financière	Communication financière incohérente ou instable ou opaque, ne permettant pas une prise de décision éclairée de la part des investisseurs	CT

Aux fins du présent rapport, Tutélaire a mené une analyse de son portefeuille de placements en s'appuyant sur son prestataire Carbon4 Finance. Cette étude fournit les indicateurs suivants :

	Climat	Biodiversité
Risque de transition	Analysé via le score CIA (voir chapitre F.2 - Méthodologie interne)	Analysé via le MSA.km ² (voir chapitre G.3 - Indicateur d'empreinte biodiversité)
Risque physique	Analysé via le score CRIS (voir ci-dessous)	Analysé via le score de dépendance (voir ci-dessous)

H.2.1 Risque physique climatique actifs cotés

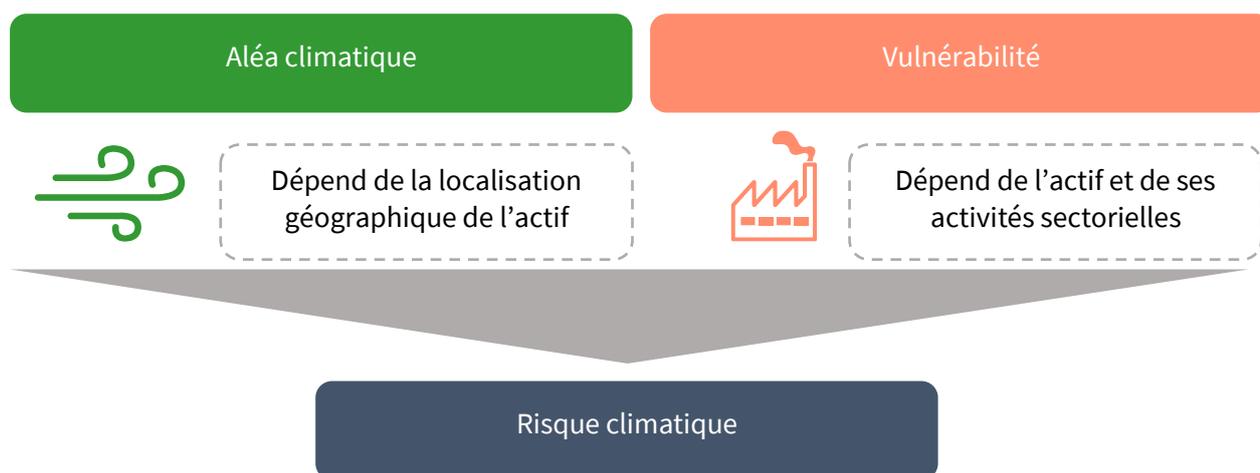
Les risques physiques liés au changement climatique sont analysés par la méthodologie Climate Risk Impact Screening (CRIS), proposée par Carbon4 Finance. Il s'agit de l'exposition et de la vulnérabilité des actifs et du portefeuille aux conséquences physiques du dérèglement climatique.

H.2.1.1 Méthodologie CRIS

La méthodologie CRIS s'appuie sur 4 piliers

- Une approche complète via les ventilations géographiques et sectorielles pour chaque activité de l'entreprise
- 7 aléas directs et 9 aléas indirects
- 3 scénarios différents
- 2 horizons de temps

Les notes des risques physiques sont conditionnées par l'exposition aux aléas climatique et par la vulnérabilité à ces aléas.



Ces notes sont établies pour chaque actif et au niveau du portefeuille.

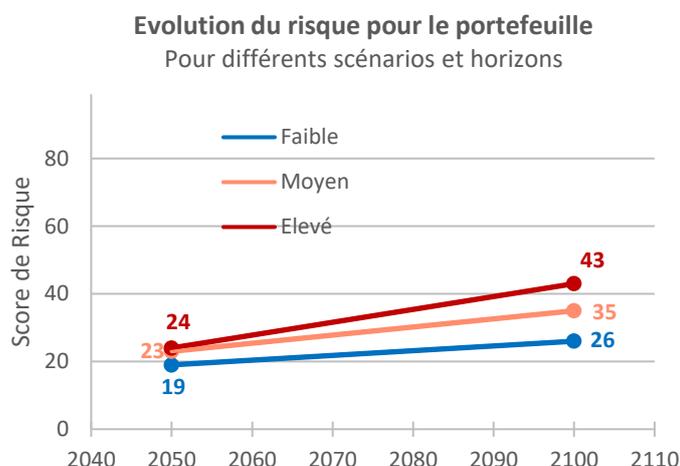
L'exposition et la vulnérabilité des actifs et du portefeuille sont traduites par le Score de risque global ainsi que par le Score de risque pour chacun des 7 aléas étudiés (à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire).

H.2.1.2 Score de risque global

Le score de risque global correspond à une notation multirisque à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire, de 1 à 99, 1 étant le plus faible risque.

Le risque global est ainsi, pour le scénario intermédiaire, de **23/99**.

- Deux horizons de temps sont considérés, appuyés sur les projections du GIEC : milieu du siècle (2050), fin du siècle (2100)
- Trois scénarios sont envisagés :
 - Scénario à faibles émissions (« faible »), réchauffement inférieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1 (les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle).
 - Scénario d'émissions moyennes (« moyen »), réchauffement supérieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B (les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle).
 - Scénario à fortes émissions (« élevé »), réchauffement supérieur à 4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2 (les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle)



Le montant couvert par l'indicateur CRIS est de 872.4M€.

H.2.1.3 Score de risque par aléa

Les scores de risque par aléa sont étudiés à l'horizon 2050, sur la base du scénario « moyen ».

Les résultats pour le portefeuille de Tutélaire sont résumés ci-dessous :

	Moyenne du portefeuille :
Augmentation de la température	14
Sécheresse	24
Canicules	30
Pluies extrêmes	23
Cycles précipitations	9
Niveau de la mer	36
Tempêtes	25
Score Global	24

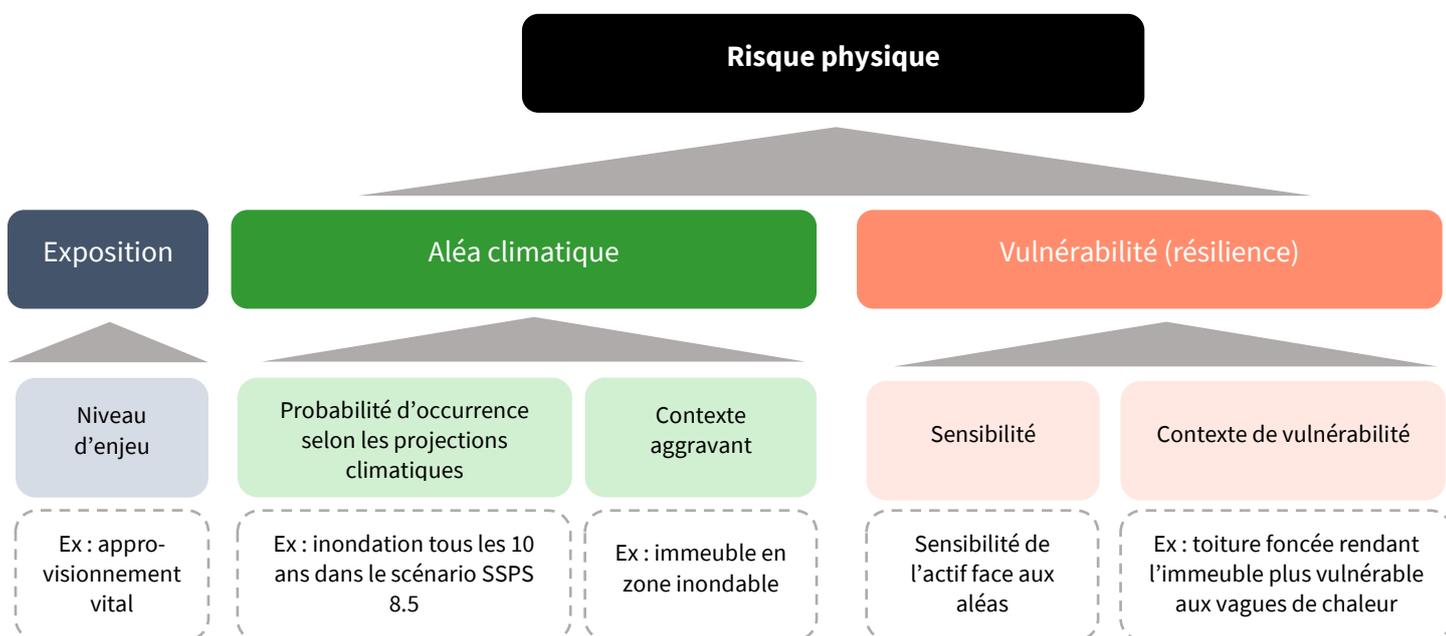
H.2.2 Risque physique climatique actifs immobiliers

L'analyse des risques physiques liés au climat sur les actifs immobiliers, réalisée par Carbone 4 pour Tutélaire, s'appuie sur le scénario de réchauffement RCP 8.5 (+4.4° à la fin du XXIème siècle) et à horizon de temps 2050.

L'analyse des risques physiques par Carbone 4 s'appuie sur la méthode OCARA (*Operational Climate Adaptation and Resilience Assessment*).

La démarche OCARA comprend trois étapes :

- Analyse de la résilience actuelle
- Analyse de l'évolution future des scénarios d'impact
- Elaboration des plans d'adaptation et de résilience



Les notes de risque combinent un niveau d'impact et un niveau d'évolution de l'aléa.

Chaque actif immobilier détenu dans les différents fonds est analysé au regard de différents aléas, sur une échelle de risque allant de -1 à 3, comme indiqué ci-dessous :

	Score
Opportunité	-1
Risque faible ou actif non concerné par l'aléa climatique	0
Risque moyen	1
Risque élevé	2
Risque critique	3

Le risque global, pour le scénario 8.5, est ainsi évalué à **1.39 / 3**.

Le détail par aléa climatique est exposé ci-dessous :

	Score de risque
Hausse de niveau marin	0,13
Inondations fluviales	0,54
Inondations rapides	2,67
Pénuries d'eau	1,98
Phénomène de retrait-gonflement des argiles en raison d'une sécheresse	0,44
Vagues de chaleur	2,60
Total général	1,39

H.2.3 Risque physique biodiversité

Carbon4 Finance propose un indicateur de dépendance aux écosystèmes. Cette méthodologie repose sur l'utilisation du modèle ENCORE et les données BIA-GBS⁷.

Le score de dépendance quantifie la dépendance des constituants du portefeuille aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.). Deux approches de calcul sont proposées :

- Le score de dépendance critique quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique.
- Le score de dépendance moyen donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques.

Pour le portefeuille évalué par Carbon4 Finance, les résultats sont les suivants :

- Emetteurs souverains (40.9% des montants couverts)

	Score de dépendance critique	Score de dépendance moyen
Dépendance de la production induite par la consommation	62%	12%
Dépendance des achats amont induits par la consommation	53%	12%

- Entreprises et institutions financières (59.1% des montants couverts)

	Score de dépendance critique	Score de dépendance moyen
Scope 1	47%	11%
Scope 3 amont	44%	11%

H.3 Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

Une revue et une réévaluation sont menées chaque année dans le cadre de la mise à jour des cartographies.

H.4 Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG

Tutélaire est aujourd'hui dans une phase d'appropriation des méthodologies afin de pouvoir ultérieurement mettre en place des dispositifs d'analyse complète des risques en matière de durabilité et de processus de pilotage et de décision associés.

Tutélaire vise ainsi à continuer de renforcer son dispositif de gestion des risques pour accroître la documentation et l'évaluation de ces risques de durabilité.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit d'affiner et d'élargir l'analyse des risques en matière de durabilité et de renforcer son dispositif de maîtrise de ces risques.

⁷ Méthodologie décrite dans un document de la Banque de France publié en 2021, « [Un printemps silencieux pour le système financier](#) ».

H.5 Estimation quantitative de l'impact financier de l'exposition aux principaux risques ESG

L'évaluation des risques de durabilité reste un sujet complexe et multifactoriel, notamment s'agissant de mesurer les impacts financiers de ces risques sur la valeur des investissements. Ces évaluations restent limitées et parcellaires en raison des modèles et des outils utilisés, de la robustesse des données disponibles, notamment pour capter l'ensemble de la chaîne de valeur dans ces évaluations.

H.6 Evolution des choix méthodologiques

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur Carbon4 Finance, un pionnier de la finance durable en Europe. Tutélaire continue par ailleurs ses réflexions s'agissant de renforcer son dispositif de gestion des risques notamment sous l'angle des méthodologies d'analyse des risques du durabilité conformément aux attendus de la directive Solvabilité 2.

I Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement SFDR

I.1 Produit Article 8 proposé par Tutélaire à ses adhérents

A fin décembre 2024, Tutélaire est en cours de lancement de son produit Contrat d'assurance retraite supplémentaire CAREL, produit catégorisé en produit « Article 8 » au sens de la réglementation SFDR (donc faisant la promotion des caractéristiques environnementales et sociales).

A compter de 2025, un contrat collectif entre en vigueur.

I.2 Placements « responsables » selon la définition de Tutélaire

Par ailleurs dans le cadre de ses placements, Tutélaire investit dans plusieurs OPC catégorisés articles 8 ou 9, ou confie des actifs dans le cadre de mandat de gestion eux-mêmes catégorisés article 8.

Les autres placements sont majoritairement « responsables » selon les différents critères établis par Tutélaire (voir chapitre A.1.4 - *Principes de mise en œuvre actuelle de la politique d'investissement*).

Type de placement	Placements « responsables » selon Tutélaire (M€)			Autres placements (M€)	Total général
	Article 8	Article 9	Autres critères		
Compte bancaire			9,1		9,1
Dette privée			13,8		13,8
Immobilier				10,9	10,9
Mandat	918,3				918,3
OPC actifs cotés		37,7			37,7
OPC dette privée	14,6				14,6
OPC immobilier	6,2	8,8	23,8	2,3	41,1
OPC monétaire				0,2	0,2
OPC private equity	16,9	2,7			19,6
Participations			0,3	29,7	30,0
Total général	955,9	49,2	46,9	43,1	1 095,2